



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# Compte-rendu du CCAS /MEDDE

## du 24 septembre 2013

Pour l'Administration : G. Robin, F. Cazottes, D. Varagne

CFDT : Claude Guillet, Éric Tavernier, Pascal Blandel

CGT/FSU FO UNSA

Le président Ch. Mahut étant absent suite à une hospitalisation imprévue le week-end dernier, a été remplacé par le vice-président F. Cazottes.

Déclaration CGT

Pas de réponse du DRH sur le budget qui doit être dévoilé jeudi au CTM du 26 septembre. Un recadrage est en cours par l'administration : les CIL doivent être dédiés uniquement à des initiatives locales ; des délégations supplémentaires ont été faites et doivent permettre de terminer l'année pour les autres dépenses. Pour la DIRM Sud Est il a été rappelé à son directeur qu'il a obligation de créer un CLAS. L'évolution des textes réglementaires sur l'action sociale est en cours.

### Approbation du PV du CCAS du 27 juin 2013

Adopté sans remarque.

### Bilan aides matérielles

Après analyse de la commission n°5, il apparaît que le montant total des aides matérielles est en hausse depuis 2010 et les demandes sont supérieures au nombre de bénéficiaires. Il est aussi noté une forte progression des demandes des personnels de catégorie A. Le DRH s'en inquiète.

Le montant des aides va de 100€ à 4 500€ bien que le plafond soit fixé à 2 000€, mais il peut être exceptionnellement dépassé. Les personnels de catégorie C représentent la majorité des demandes d'aides. Les bénéficiaires sont à 60% des personnes seules avec enfant, 43% des bénéficiaires ont un revenu supérieur à 1 900€.

Les organisations syndicales demandent que la commission n°5 réfléchisse au problème de protection sociale des agents. Il est demandé à cette commission, des bilans par type de service (DIR, DDT...) et en particulier pour les DIRM. Le président de la commission n°5 indique avoir commencé ce travail et a demandé les chiffres par zone de gouvernance. Pour les organisations syndicales le problème des familles avec enfants doit être analysé finement. Il en est de même pour les retraités qui sont sous représentés (manque d'information ?). Le président de la commission précise qu'il faut être vigilant sur les analyses fines qui peuvent donner une image fautive quand on s'intéresse à des populations limitées en nombre.

L'administration demande une analyse par catégorie dans chaque service, mais ne veut pas s'orienter vers des calculs de ratios.

Les organisations syndicales insistent à nouveau sur la mise en place d'un document d'information à donner aux retraités qui quittent les services. L'administration indique qu'un message a été envoyé aux présidents de CLAS sur ce sujet.

Les organisations syndicales soulignent que les plafonds sont peut-être trop bas et « obligent » les agents à faire des emprunts « toxiques ».

## Bilan d'activité du CAS

Évolution des statuts pour les EPA (établissements publics administratifs) pour la continuité des aides aux agents des services modifiés. Pour faciliter le fonctionnement, il a été créé des suppléants aux membres des organisations syndicales. Deux personnes motivées sont arrivées à temps plein. Il serait nécessaire d'obtenir des vacances pour compléter. L'équilibre financier se tend. Les prêts sociaux et installations marquent une inflexion avec une chute de 30%. Les prêts décohabitation progressent toujours très lentement. Les informations doivent mieux circuler entre le CAS et les CST pour une plus large utilisation de ces prêts.

Les organisations syndicales soulignent à nouveau que les plafonds pour l'accession à ces prêts sont trop bas car ils n'ont pas été revalorisés depuis 2009.

Le président du CAS est entièrement d'accord et verra cela avec l'administration. Le CAS constate une augmentation des impayés pour les prêts sociaux, en revanche pour les prêts décohabitation il n'y a pas de problème.

## Bilan FNASCE

La présidente présente le bilan de l'action sociale FNASCE. Les bénéficiaires doivent être adhérents sauf en cas de catastrophe et d'intervention du fond de solidarité.

Pour le patrimoine immobilier et selon les départements, France domaine réclame des redevances énormes. La présidente indique qu'il a été convenu de faire remonter au secrétaire général du MEDDE/METL tous les dossiers et il doit intervenir. Le SG ne veut pas continuer à traiter cela au cas par cas. Il faut une convention entre France domaine et la FNASCE, et fixer une redevance la plus basse possible. L'objectif du SG est de préserver le maximum d'unités d'accueil.

La CFDT est intervenue en expliquant à l'administration que lors de la dernière enquête diligentée par les MIGT à la demande du CGEDD il a été constaté, dans certains départements, que le rapport d'inspection ne correspondait nullement à la réalité du terrain (ex dans le Morbihan : sur l'UA de Belle Ile en Mer) classée médiocre alors que de lourds investissements avaient été effectués par l'ASCE locale en terme de financement. L'inspecteur ne l'a manifestement pas visitée.

## Bilan CGCV

Fréquentation : baisse en 2013 en particulier chez les 6-10ans.

Activités : l'inquiétude est due à la baisse des crédits. L'essentiel est de maintenir les offres de vacances collectives. Le CGCV accueille plus de 4 000 enfants. D'autre part, le CGCV est employeur et donc soumis à la tutelle de jeunesse et sport ce qui engendre des coûts non maîtrisables. Le CGCV est ministériel, il y a donc une inquiétude pour les enfants des agents des EPA ( VNF CERAMA et autres) Que couvrira la future convention ? Quelques conventions fonctionnent avec des SRIAS. L'enquête « bénéficiaires » est décevante car tous les utilisateurs sont contents mais il faudrait recueillir l'avis de ceux qui ne viennent pas. Le contenu de l'offre du CGCV doit évoluer : activités sportives, culturelles et découvertes de la nature et du DD. Dorénavant, les départs à l'étranger ne se feront qu'à partir de 13 ans au lieu de 12.

Fonctionnement : S Suteau attire l'attention des organisations syndicales sur le renouvellement des membres du conseil d'administration du CGCV. Les investissements sur les centres de l'État ont été réduits de 25 à 30% depuis deux ans. L'administration déclare qu'il faudra tenir compte, un jour ou l'autre, de la baisse de fréquentation ; baisse qui est générale dans ce type de structures pour tous les ministères

## Bilan CIL 2012

### Rappel des règles :

Les crédits d'initiative locale (CIL) sont utilisés pour des actions collectives conformément aux dispositions de la circulaire du 11 août 2011 relative à l'utilisation des crédits d'initiative locale par les comités locaux d'action sociale (organisation de forum sociaux : santé, budget,...).

Sont exclues, les actions qui relèvent uniquement d'une politique nationale ou du service (vœux, formations, frais d'équipement des locaux, de fonctionnement,...) Cependant, pour la réalisation de certaines actions qui relèvent principalement du champ d'intervention du service, la contribution du CLAS pourra être sollicitée à titre subsidiaire. Dans ce cas, la responsabilité de ce type d'action et sa prise en charge finale incombent au service (ergonomie des postes de travail, sécurité routière, développement durable...).

Au cours de l'année 2012, 125 CLAS ont organisé au moins une action, avec un maximum de 11 actions annuelles. Cela représente 356 actions au total soit une augmentation constante depuis 3 ans. Les thèmes abordés ont été : amélioration de la vie au travail (30%) et amélioration de la vie familiale et lien social (70%).

Les organisations syndicales indiquent que la demande de la CRCAS Bretagne n'a toujours pas obtenu de réponse à sa question : quelles actions mutualisées peuvent être montées et avec quels crédits alors que chaque CLAS doit faire sa demande de crédit individuellement ?

La CFDT : plusieurs démissions de présidents de CLAS ont été constatées. Il y a un véritable problème de fond, les moyens humains et la quotité de temps accordés par les services sont insuffisants. Nous constatons trop souvent que les directions déconcentrées fonctionnent dans l'urgence et utilisent de plus en plus les ETP de l'action sociale comme variable d'ajustement (ex la DDT 26 où le temps de la présidente a été ramené de 50 à 20%) c'est inadmissible. Certaines DDT n'appliquent pas les directives sous prétexte qu'elles ne dépendent pas du MEDDE/METL mais désormais des services du Premier Ministre.

L'administration en est consciente mais indique qu'il faut quand même avancer dans ce contexte difficile.

Fin du CCAS à 16h